



## Déplacements professionnels

Par **jason31000**, le **03/03/2008** à **17:28**

Bonjour,

Alors, je vous explique mes interrogations et n'hésitez pas à poser toutes les questions qui s'imposent.

Les faits: mon employeur m'envoie en mission à 2 heures de chez moi, en gros à 1h30 du siège de la société, site de rattachement. Ils m'imposent le co-voiturage avec un autre collègue, en l'occurrence le gérant de la société, également en mission chez le même client que moi, le gérant ayant une voiture de fonction. Par tout ça, on me dit que je n'ai pas droit aux frais et que si jamais j'arrive un jour en retard au point de rdv, le déplacement est à mes frais.

Ceci a duré 7 mois.

Je me suis un peu renseigné, paraît-il que les heures de covoiturage, d'autant plus imposé en voiture de société devaient être payées. Effectivement, ma société a reconnu le fait des heures complémentaires, mais avec les mots de la DRH: "on ne peut rien pour toi".

Assez bizarrement, depuis le 1er janvier et après avoir envoyé mail sur mail, surprise, la société m'octroie depuis cette date une somme de 42€ par jour.

J'ai posé la question à mon commercial voulant savoir si ma société facturait les frais depuis le début, et la réponse bien sûr est oui.

Il y a donc un arriéré de 7 mois à mon sens. Qu'en pensez-vous?

Merci de vos réponses